

Cfdt:TOUTE
LA DIFFERENCEQUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL
**Médaille du travail
des 30 ans****Une prime de 1375 €**

Depuis début 2017, la CFDT a revendiqué cette prime sans être entendue par la direction ni même soutenue par les autres organisations syndicales. Le récent blocage sur la négociation salariale 2018 nous a permis de remettre, entre autres, cette revendication au premier plan.

LES MODALITÉS D'OBTENTION

Cette prime non imposable vient compléter et s'ajouter à celle déjà existante (20 ans de travail dont 12 ans d'ASF). Pour en bénéficier, il faudra cumuler 30 ans de travail (dont 20 dans les sociétés Vinci-Autoroutes). La demande devra être formulée auprès des services RH en région (via les districts).

✓ **Application dès 2018**, même si les premiers versements n'interviendront qu'en janvier 2019. Il faudra pour cela effectuer la demande **avant le 15 octobre 2018**. Les salariés en CET pourront également en bénéficier.

✓ **2 promotions par an**, l'une au 14 juillet (demande à effectuer avant le 1er mai) l'autre au 1er janvier (demande à effectuer avant le 15 octobre). **ATTENTION, une seule médaille sera gratifiée par année civile.**

✓ **Éligible au CET** et donc abondé en fin de carrière suivant la filière du salarié (+30% +35% ou +50%).

PLUS DE RECONNAISSANCE

L'âge moyen du personnel ASF atteint désormais 51 ans pour une ancienneté moyenne supérieure à 23 ans. Dans le même temps, malgré la baisse des effectifs, les salariés **continuent d'assurer les mêmes missions.**

L'entreprise se devait de **mieux prendre en considération** les carrières de ses salariés et l'ancienneté de leur investissement.

POURQUOI DANS UN ACCORD QVT ?

Un accord **Qualité de Vie au Travail** se doit de balayer toutes les problématiques liées aux conditions de travail, à la qualité de vie au travail, mais aussi à la reconnaissance du salarié et de sa carrière.

La médaille du travail a donc toute sa place dans un tel accord.

DAVANTAGE DE POUVOIR D'ACHAT !

Enfin et c'est l'essentiel...cette prime représente du **pouvoir d'achat supplémentaire** pour une immense partie du personnel sur les 3 ans à venir.

RENÉGOCIÉ TOUS LES 3 ANS

La critique qui consiste à dire que ce nouvel avantage pour les salariés pourrait disparaître à chaque négociation (tous les 3 ans pour la QVT) s'applique à beaucoup d'accords négociés et signés. C'est pour cela que **la CFDT est attachée au dialogue social** et opposée à toute politique de la chaise vide.

Certains accords sont renégociés tous les 3 ans, comme l'intéressement et sont pourtant reconduits à chaque fois grâce **aux syndicats responsables.**

DE NOUVEAUX DROITS, ENFIN !

Après des années pendant lesquelles l'ensemble des syndicats ont regretté de devoir négocier des accords à la baisse ou sous le coup d'une dénonciation, nous avons la possibilité au travers de l'accord QVT d'acter de **nouveaux droits.**

On peut s'interroger sur l'absence d'un syndicat à la table des négociations pour la médaille du travail, les mêmes qui assuraient qu'ils n'étaient pas irresponsables au point de boycotter des négociations importantes pour les droits des salariés !

On peut s'étonner qu'un autre syndicat laisse penser sur cet accord que ce qui a été obtenu, la direction le déduira de la prochaine enveloppe salariale ! Avec cette approche nous ne pouvons plus négocier aucun accord par crainte que son coût n'en soit déduit du suivant.

Quant à faire croire qu'il était possible de négocier mieux ...sur les salaires...sur la médaille du travail...et les approches du style « mieux vaut rien que presque rien », la CFDT quant à elle préfère

**« UN TIENS VAUT MIEUX
QUE DEUX TU L'AURAS »**